



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 janvier 2017

**N°8/01/2017 : ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 janvier 2017.

Etaient présents : 39

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Alain CRIVELLA, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Pierre Antoine LEVI, Arnaud GUITARD à Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à José GONZALEZ

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn-et-Garonne a été arrêté par arrêté préfectoral n°82-2016-03-29-001 du 29 mars 2016, prévoyant le rattachement de la commune de Reyniès au Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le préfet de Tarn-et-Garonne a mis en œuvre cette orientation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par un arrêté n°82-2016-04-18-003 du 18 avril 2016 portant projet d'extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi du 7 août 2015, ce projet de rattachement a reçu l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée requise.

Vu les arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 portant extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2016-12-16-001 du 16 décembre 2016, portant composition du conseil communautaire du Grand Montauban comme suit :

Commune	Nombre de sièges
Montauban	22
Montbeton	6
Bressols	6
Saint Nauphary	3
Corbarieu	3
Lamothe-Capedeville	1
Reyniès	1
Villemade	1
Albefeuille-Lagarde	1
Total	44

La ville de Montauban dispose donc, au titre du droit commun, de 22 sièges (contre 25 précédemment).

La nouvelle représentation de Montauban au sein du conseil communautaire étant inférieure au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, celui-ci doit procéder à une élection.

Le nombre de sièges attribués à la commune se trouvant inférieur au nombre de conseillers communautaires élus l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal, **parmi les conseillers communautaires sortants**, selon les modalités suivantes :

- au scrutin de liste à un tour (sans adjonction ni suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation)
- la parité n'est pas exigée dans ce cas.
- La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Suite à la démission de Mme ALASSANE en date du 10 janvier 2017, seuls ne pourront figurer sur les listes présentées que les 24 conseillers communautaires sortants suivants :

Brigitte BAREGES- Pierre-Antoine LEVI - Sophie LARAN - Thierry DEVILLE - Laurence PAGES - Alain CRIVELLA - Marie-Claude BERLY - Christian PEREZ - Aurore KOTHE- Jean-François

GARRIGUES - Maxime BERAUDO - Monique VALAT - Jean-Martial DEJEAN - Annie GUILLOT - Jean-Luc BUDOIA - Danièle AMOUROUX - Philippe FRANCOIS - Nadia CHEKLIT

Valérie RABAULT - José GONZALEZ - Pauline BLANC - Rodolphe PORTOLES - Gaël TABARLY

Thierry VIALON

Il est précisé que le mandat des conseillers communautaires précédemment élus et non membres du nouvel organe délibérant, prendra fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant.

Au vu de ces éléments, il a été demandé aux membres de l'assemblée de :

- présenter des listes de candidats en fonction des modalités sus-exposées,
- procéder à l'élection des membres de la commune au sein du conseil communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Considérant que les trois listes suivantes ont été déposées :

Liste BAREGES	Liste RABAULT	Liste VIALON
Brigitte BAREGES Pierre-Antoine LEVI Sophie LARAN Thierry DEVILLE Laurence PAGES Alain CRIVELLA Marie-Claude BERLY Christian PEREZ Jean-François GARRIGUES Maxime BERAUDO Monique VALAT Jean-Martial DEJEAN Annie GUILLOT Jean-Luc BUDOIA Danielle AMOUROUX Philippe FRRANCOIS Nadia CHEKLIT Aurore KOTHE	Valérie RABAULT José GONZALEZ Rodolphe PORTOLES Gaël TABARLY Pauline BLANC	Thierry VIALON

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement effectué par des scrutateurs, membres volontaires de l'assemblée, les résultats du suffrage sont les suivants :

Suffrages exprimés	45	Sièges obtenus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne
Liste BAREGES	35	17
Liste RABAULT	08	4
Liste VIALON	02	1

Ont été élus pour représenter la Ville de Montauban au Grand Montauban, Communauté d'Agglomération :

Brigitte BAREGES - Pierre-Antoine LEVI - Sophie LARAN - Thierry DEVILLE - Laurence PAGES - Alain CRIVELLA - Marie-Claude BERLY - Christian PEREZ - Jean-François GARRIGUES - Maxime BERAUDO - Monique VALAT - Jean-Martial DEJEAN - Annie GUILLOT - Jean-Luc BUDOIA - Danielle AMOUROUX - Philippe FRANCOIS - Nadia CHEKLIT - Valérie RABAULT - José GONZALEZ - Rodolphe PORTOLES - Gaël TABARLY -Thierry VIALLON.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **01 FEV. 2017**

De sa publication/affichage le : **01 FEV. 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 janvier 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

